

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Posts

Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires!

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués doi-
 vent être remis au bureau du
 journal la veille de la reproduc-
 tion, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} AVRIL

Encore la question d'Orient

La question d'Orient — il y a longtemps qu'on n'en parlait plus! — la question d'Orient va, de nouveau, détacher son point (noir) d'interrogation sur l'horizon européen, horizon que certains pessimistes veulent, par amour des oppositions de couleurs, sans doute, voir d'un rouge sinistre.

Voici les faits — et la situation :

En vertu du traité de San-Stéphano, à l'issue de la guerre russo-turque de 1878, la Bulgarie ne formait qu'un seul Etat; mais le traité de Berlin détruisit cet arrangement et la scinda en deux parties: l'une (Roumélie) restait province turque, entièrement, complètement; l'autre avait son souverain propre, mais sous la suzeraineté de l'empereur des Ottomans.

A la fin de 1885, les Rouméliotes secouèrent le joug turc et se déclarèrent sujets, comme les autres Bulgares, du prince de Battenberg. Enchanté d'un côté, peu rassuré de l'autre, celui-ci protesta auprès de la Sublime Porte de son respect pour l'autorité du Sultan. Mais la démarche fut considérée comme trop platonique et une conférence internationale se réunit à Constantinople.

Elle décida, le 5 avril 1886, que le gouvernement de la Roumélie serait confié par le Sultan au prince de Bulgarie, mais avec l'assentiment des puissances et pour cinq années seulement.

On sait que Battenberg est tombé et que Ferdinand de Cobourg le remplace; or, cet ami, pour ne pas dire ce complice de Stambouloff, est l'homme-lige de l'Allemagne, et c'est bien parce qu'il comptait sur elle que violant, comme elle, les traités, il n'a pas, à son avènement, en 1887, rempli vis-à-vis du

Sultan, comme gouverneur de la Roumélie orientale, les devoirs que ces traités lui imposaient strictement.

Pour ne pas soulever un conflit, la Russie et d'autres puissances (nous ne parlons ni de l'Allemagne, ni de l'Autriche) ont voulu éviter, par amour de la paix, les protestations comminatoires — et l'Europe doit leur en savoir gré — mais l'heure va sonner où la question doit être résolue, d'une façon ou d'une autre. L'« arrangement » de Constantinople ne comporte que cinq années et il est, nous le répétons, du 5 avril 1886. Il faudra donc en terminer cette semaine.

Déjà, l'Empereur de Russie, maîtrisant son juste mécontentement, a réuni ses meilleurs conseillers pour les inviter à discuter cette affaire; le Sultan, de son côté, se montre peu disposé à tolérer les agissements de l'usurpateur austro-allemand Ferdinand de Cobourg.

Qu'adviendra-t-il de tout cela? Stambouloff, « l'homme rouge », l'agent allemand, pousse son maître à la résistance; mais peut-être, la situation européenne ayant subi quelques changements, compte-t-il un peu trop sur l'appui effectif de l'Allemagne et de l'Autriche. La Triplice est bien malade, en effet; l'Italie a des remords, l'Autriche des regrets et l'Allemagne des appréhensions.

Nous disons donc nettement, hautement, à la Russie et à la Sublime-Porte: Plus de tergiversations, assez d'atermoiements! Il faut éteindre une bonne fois la mèche qui, entretenue par la politique allemande, menace perpétuellement de mettre le feu aux poudres. Vous voulez la paix? Bien. Tout l'Europe la désire. Mais le meilleur moyen de l'assurer, c'est d'écraser dans l'œuf les ambitions des aigrefins qui terrorisent la Bulgarie. Quoi qu'on dise, Tzar, quoi qu'on dise, Sultan, vous pouvez le faire, sans craindre la guerre. Qui donc oserait bouger? Pensez-vous que l'Allemagne ris-

querait sa grosse carte, isolée comme elle l'est aujourd'hui, pour les beaux yeux du petit brouillon Cobourg? Quant à l'Autriche, on sait mieux que nous à la cour de Russie qu'elle ne protestera pas, à moins que ce ne soit pour la forme.

Il est nécessaire, il faut, pour la paix de l'Europe, que la situation de la Bulgarie soit réglée définitivement avant dimanche prochain, 5 avril. Mais, de grâce, plus d'échappatoires, plus de cotes mal taillées, sinon la mèche incendiaire menacera toujours. La Russie et la Turquie n'ont d'ailleurs qu'à imposer, ce qui leur est facile, le respect des traités.

Et nous voulons être convaincu qu'elles feront ainsi. Nous venons de dire brutalement le mal et le remède: c'est encore, croyons-nous, la meilleure façon de faire de la diplomatie « à la française », ce qui peut signifier aussi « à la russe ».

L'Europe ne s'en plaindra pas.

INFORMATIONS

APPEL A L'ÉMEUTE

Il y a quelques jours, un haut personnage disait:

« Si le tarif des douanes est voté, les ouvriers ne prendront pas le temps de descendre dans la rue par l'escalier, ils y sauteront par la fenêtre. »

C'est M. Deloncle, rédacteur du *Temps* qui affirme le fait. Il est impossible d'admettre qu'il n'ait pas dit la vérité.

Or M. Deloncle a ajouté que l'auteur de ce propos était un des membres du cabinet actuel. C'est, d'autre part, le cabinet actuel qui a présenté le tarif des douanes actuellement soumis aux délibérations du Parlement.

Ainsi c'est un ministre qui fait appel à l'insurrection contre une décision possible de la

Chambre des députés et du Sénat.

Il ne serait peut-être pas inutile que, s'il n'a pas été tenu, ce propos fût désavoué.

S'il a été tenu, si on ne le désavoue pas, il semble qu'il y aurait aussi quelque chose à faire.

ACCÈS ANNUEL

Tous les ans, à pareille date, quelques feuilles anti-religieuses ont un petit accès de prétréphobie. Elles dénoncent, avec une indignation furibonde, la « célébration du Vendredi-Saint » à bord de nos bâtiments de guerre.

La « célébration », on le sait, consiste, pour les navires en rade, à mettre les vergues en pantenne, et les pavillons et flammes à mi-mât en signe de deuil. De plus, de huit heures du matin au coucher du soleil, on tire, toutes les demi-heures, un coup de canon.

La colère de la *Justice*, de la *Bataille* et des autres, qui s'en prennent aux préfets maritimes, est fort bête: les officiers généraux, que ces feuilles dénoncent aux foudres gouvernementales, ne font, en effet, qu'obéir aux règlements en vigueur. Que la *Bataille* et la *Justice* fassent changer les règlements, si elles le peuvent; jusque là — et même après — nous croirons avec le *Temps*, qui n'est pas, ce nous semble, une feuille cléricale, que « les pratiques qu'on dénonce sont infiniment respectables parce qu'elles sont chères à une population intéressante, qui ne marchande jamais son dévouement au pays et qui exerce l'industrie la plus périlleuse que l'on connaisse. »

L'ARRIVÉE DU PRINCE LOUIS NAPOLEON

On mande de Turin, 30 mars, au *Figaro*:

« Le prince Louis est arrivé à 7 heures 30 du soir. La duchesse d'Aoste était allée à sa rencontre jusqu'à Novarre. Le prince Victor

dames et des jeunes filles, amies de madame Marchand, se réunissent chez eux, tous les lundis soir, pendant l'hiver, à partir du mois de novembre. Depuis le mois d'août, il n'est venu à la maison que le beau-père.

— M. Bernard et M. Marchand étaient-ils liés d'amitié?

— Je ne pense pas. Je ne les ai jamais vus se parler.

— Vos deux locataires payaient-ils leur terme régulièrement?

— Très régulièrement.

— Les Marchand ne vous ont jamais paru gênés dans leurs paiements?

— Jamais!

— Qu'on dit les gens du quartier en ne voyant plus M. Marchand?

— On a été bien surpris. Pourtant, il faut croire que c'est lui l'assassin, puisque la justice l'a gardé.

— La rumeur publique n'accuse-t-elle personne autre du crime?

— Non, pas jusqu'à présent.

— A quel motif attribue-t-on l'assassinat? Au vol, à la vengeance?...

— On ne sait pas. Ces Marchand étaient des gens si fiers! Ils ne parlaient à personne.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XIII

LA DÉPOSITION D'UNE CONCIERGE

La concierge de la maison de Marchand s'appelait madame Robinet. Les mauvaises langues du quartier remplaçaient irrévérencieusement ce nom par le sobriquet de *Robinet à paroles*, surnom justifié d'ailleurs par le flux de paroles qui, à propos de tout et de rien, se précipitait impétueusement de la bouche de ladite concierge. Or, le 17 septembre de cette année 1886, madame Robinet reçut une feuille imprimée qui venait du Palais de Justice, et dont les blancs étaient remplis à la plume. C'était un mandat à comparaître, par lequel le juge d'instruction, Jules Queyrat, l'invitait à passer à son cabinet le lendemain lundi.

— Moi! Chez un juge d'instruction! s'écria la brave femme qui ne se rendait pas compte de ce que lui voulait le magistrat. Moi! qui n'ai jamais eu de démêlés avec la justice! Qu'est-ce que cela signifie?

Si on allait l'accuser, elle, concierge, de l'assassinat de son locataire! Justement elle avait, dans un vieux bas de laine caché dans la paillasse de son lit, une somme assez rondelette. Si on allait supposer que cet argent provenait d'un vol commis chez René Bernard! Si on allait la traîner sur la paille humide des cachots! Brou! Cette pensée lui faisait courir un petit vent froid le long du dos.

En entrant dans la pièce où, suivant son habitude, le juge d'instruction se promenait de long en large, madame Robinet fit une belle révérence à l'ancienne mode en fléchissant les genoux et en pinçant sa robe. Un regard quelque peu railleur du petit vieillard l'arrêta net au milieu de son mouvement.

— Vous êtes la concierge de la maison où a été assassiné M. René Bernard, n'est-ce pas? interrogea Queyrat d'un ton sec en la dévisageant.

— Oui, monsieur, pour vous servir.

— Depuis combien de temps êtes-vous concierge de cette maison?

— Madame Robinet se redressa.

— Depuis vingt-cinq ans, monsieur le juge, et jamais personne n'a rien eu à redire à mon service.

— Vous avez donc vu emménager M. Bernard. En quelle année est-il devenu votre locataire?

— En 1883.

— Et M. Marchand, depuis combien de temps le connaissez-vous?

— Il habite la maison depuis son mariage, c'est-à-dire depuis six ans.

— M. Bernard recevait-il beaucoup de gens chez lui?

— Il ne voyait que quelques amis, toujours les mêmes.

— Connaissez-vous leurs noms?

— M. Victor Richeumont, un homme qui fait des pièces de théâtre, et un M. Henri Roland, un inventeur.

— Sont-ils venus chez M. Bernard peu de temps avant le crime?

— Leur dernière visite date du milieu du mois d'août.

— Les Marchand reçoivent-ils beaucoup de monde?

— Non. Le père de madame Marchand vient dîner chez ses enfants régulièrement chaque semaine. Cinq ou six hommes, parmi lesquels M. Morice Belcoq et M. Louis Talbot; des peintres, M. Pépin et M. Camelot; puis des

était à l'arrivée avec les comtes Fleury et de Laborde. La princesse Lætitia est descendue la première du wagon-salon, suivie du prince Louis, qui s'est jeté dans les bras de son frère. Après quoi la princesse et les deux princes sont montés dans une voiture de la cour qui les a conduits à Moncalieri.

» De quelque secret qu'on entoure le testament du prince Napoléon, on dit qu'il contient des dispositions politiques dans un long codicille, entièrement favorable au prince Louis. On écarte impitoyablement de Moncalieri toutes les personnes qui y viennent aux informations. »

NOUVELLES MILITAIRES

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Périodiquement se reproduit dans la presse le projet d'imposer aux régiments de cavalerie les méthodes de dressage des jeunes chevaux présentées par un écuyer anglais.

» Pas plus cette année que précédemment, il n'est question d'imposer aux capitaines instructeurs de quelques régiments, la tutelle d'un professeur d'équitation. Aucune mission ne sera donnée à cet homme de cheval, qui se contente sans doute des applaudissements qu'il reçoit des spectateurs, sans chercher à devenir le maître de nos officiers de cavalerie. »

CHANGEMENT DE GARNISON

Sur la proposition de M. le général commandant le 13^e corps d'armée, le Ministre de la guerre a décidé que le 61^e régiment d'infanterie, en garnison à Toulon, sera déplacé dans le courant de juillet prochain et ira relever en Corse le 41^e de l'arme, qui occupe actuellement les diverses garnisons de l'île.

Par cette même décision, le Ministre dispose que la relève des troupes d'infanterie stationnées en Corse aura lieu désormais dans le mois de juillet. Ce sera la règle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 mars 1891.

Le marché est faible et les cours accusent une légère réaction : 3 0/0, 94.87 ; 4 1/2 0/0, 103.27.

La Banque de Paris se maintient ferme aux cours de la veille à 825. La Société Générale conserve une excellente tenue à 490.

Le Crédit Lyonnais se traite à 786, coupon de 12.50 détaché.

La Banque d'Escompte fait preuve de bonnes tendances à 535.

On cote le Crédit Foncier 4,272. Le Crédit Mobilier continue à être l'objet d'achats suivis au comptant, et finit à 427.

L'obligation Porto-Rico se négocie à 278.50. Maintenant que la voie de Porto-Rico à Arecibo est en exploitation régulière, la Société va pousser activement les travaux d'Arecibo à Mayaguez.

Le 4 0/0 Ottoman Consolidé qui vient d'être

admis à la cote officielle est en hausse à 381.62, jouissance du 13 mars ; ce fonds convient aux capitaux de placement, la nature de ses garanties le place entre la Douane et la Priorité.

Jusqu'au 12 avril prochain, on pourra se procurer au prix de 300 fr. des actions de 500 fr. au porteur de la Banque Nationale de Saint-Domingue et au prix de 80 fr. des parts de fondateur. Un dividende de 20 fr. est attribué aux actions et un dividende de 8 fr. aux parts. La Banque Nationale de Saint-Domingue est dotée d'un privilège d'Etat et jouit de divers monopoles qui font de ses titres des valeurs dignes de l'attention de l'épargne. Les demandes sont reçues au siège social et au Crédit Foncier.

L'action de la mine d'or Podiafra est recherchée à 40 fr. et l'on prévoit de plus hauts cours.

Sur le marché libre, les charbonnages d'Urkany cotent 222 et 230.

Les Chemins Economiques sont à 424.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

On nous écrit de Villebœnier :

« Monsieur,

» Au moment où l'affluence était la plus grande à l'assemblée du Chapeau, lundi dernier, j'ai failli être cause d'un grave accident. Je traversais *au pas* de mon cheval cette foule compacte pour regagner mon domicile, lorsqu'un mendiant, cul-de-jatte, est venu offrir à la vue de mon cheval ses membres mutilés. Ma bête, qui ne s'attendait point à cela, eut peur, et, se jetant de côté, renversa une voiture d'enfant et faillit me jeter au bas de la levée. Grâce à la présence d'esprit d'un courageux jeune homme, M. L. B..., qui a promptement saisi mon cheval à la bride, tout le monde en a été quitte pour la peur. Mais j'ai craint d'écraser un enfant et le mendiant lui-même, sans préjudice de la chute que j'aurais pu faire.

» En ces temps où pleuvent les arrêtés ministériels, préfectoraux et autres, il y en a certainement qui ordonnent à l'autorité compétente d'écarter ces mendiants qui, par leurs exhibitions, inspirent plutôt le dégoût que la pitié. Leur place n'est point dans les assemblées, sur les routes, ou aux portes des églises, mais dans des maisons de retraite. Les arrêtés sont donc lettre-morte ?

» Veuillez agréer, etc.

» X... »

Assurément il y a des arrêtés nombreux qui ordonnent de surveiller les mendiants, et, malgré cela, nous en voyons toujours au Champ de Foire, sur la place Saint-Michel et au bas de la levée de Villebœnier.

Il existe d'autres arrêtés, et de très récents, qui défendent d'atteler les chiens. Or, on voit tous les jours ces animaux trainer des charrettes à bras avec ou sans l'aide d'un homme ; et, il y a peu de temps, les voyageurs qui sortaient de

— Quels étaient les rapports des Marchand avec vous ?

— Un coup de chapeau ou un signe de tête en passant devant la loge, mais jamais un mot. Croiriez-vous que, depuis six ans, ni l'un ni l'autre n'a jamais eu l'idée d'entrer dans ma loge pour me faire un petit bout de causette ! Pourtant tout le monde sait bien que ça fait plaisir à une concierge de parler avec ses locataires ! C'est si triste de rester toute la journée seule dans sa loge ! Et encore, si on pouvait dire que je suis bavarde, indiscrette, je comprendrais qu'on ne m'adressât pas la parole ; mais moi, voyez-vous, monsieur le juge, je ne me mêle jamais des affaires d'autrui. Jamais je ne répète à l'un les secrets de l'autre, et Dieu sait pourtant si j'en sais de belles, et si j'ai des occasions d'en raconter. Ainsi, tenez ! le vieux monsieur du premier, qui...

Le juge l'interrompt.

— Vous avez fini de causer ?

— Oui, monsieur, répondit-elle toute penaud.

— Faites-moi le plaisir de répondre à mes questions de la façon la plus concise possible.

» Reportez-vous au 15 septembre, jour du crime.

— J'y suis.

— Qu'avez-vous fait le matin ?

— J'ai travaillé dans la loge jusqu'à midi.

— Et après ?

— Je suis partie, à une heure, faire des ménages dans le quartier.

— A quelle heure êtes-vous rentrée ?

— A six heures.

— Le soir, vous êtes-vous absentée ?

— Seulement une petite demi-heure, de sept heures à sept heures et demie.

— Pendant la matinée et la soirée, des gens sont-ils entrés dans la maison ?

— Les locataires allaient et venaient comme d'habitude, mais il n'est entré personne d'étranger, personne du moins durant le temps que j'étais dans ma loge.

Le juge d'instruction réfléchit, puis il dit d'un ton sévère :

— Je vous blâme de vous être absentée aussi longtemps de votre loge. Vous ne remplissez pas votre devoir de concierge. Vous êtes répréhensible. Si vous étiez restée à garder la maison, René Bernard n'aurait peut-être pas été assassiné ; en tout cas, nous aurions plus de chances d'apprendre la vérité sur son meurtrier. (A suivre.)

la gare d'Orléans ont été témoins de la brutalité d'un homme qui dressait à coups de fouet un pauvre chien attelé à une petite voiture.

Les arrêtés et la loi Grammont passent inaperçus.

CHUTE DE HUIT MÈTRES

Hier soir, en rentrant de son travail, le sieur Leroy, demeurant rue de Fenet, a été victime d'un triste accident. Ses petits enfants avaient attaché une corde à travers une galerie qui conduit à son logement. Ne voyant pas celle-ci, il s'embarassa les jambes dedans, perdit l'équilibre et porta instinctivement les bras vers la rampe pour ne pas tomber. Malheureusement ses mains ne rencontrèrent pas la balustrade, et Leroy, projeté en avant, passa par dessus et tomba dans une cour d'une hauteur de sept à huit mètres.

Relevé par ses voisins, il s'est plaint de douleurs intérieures dans la région des reins et dans l'estomac. Sa situation paraît grave. Le pauvre blessé a passé une nuit très douloureuse, et il n'a été conduit à l'Hospice que ce matin, par les soins de la police.

ACCIDENT AUX ROSIERS

On nous écrit de cette localité :

« Un terrible accident est arrivé mardi soir aux Rosiers.

» Deux enfants, l'un de 12 ans et l'autre de 6 ans, s'étaient promis d'aller tirer des moineaux dans le jardin de M. Vincent, maréchal-ferrant et aubergiste.

» En cet endroit, il existe un tir à la carabine. Plusieurs armes étaient restées dans le tir ; les enfants s'emparèrent chacun d'une de ces armes.

» A peine étaient-ils arrivés dans le jardin qu'on entendit une détonation sourde suivie de cris. Le plus jeune enfant venait de recevoir une balle en pleine poitrine.

» M. le docteur Forst, appelé en toute hâte, donna ses soins au blessé ; la balle s'est logée dans la région du cœur. On craint pour les jours de l'enfant. »

MÉDAILLES D'HONNEUR AGRICOLES

Deux braves et excellents serviteurs de la commune de Tigné, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, viennent d'obtenir du ministre de l'Agriculture la décoration de médaille d'honneur agricole : Sébastien Coulbault et André Bordier.

Sébastien Coulbault compte 43 années de service dans la même exploitation viticole des Bonillous. Aujourd'hui, il apporte tout son zèle et son intelligente activité au travail de reconstitution de ce vignoble, ravagé depuis cinq ans par le phylloxéra. Déjà, en 1886, la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire lui avait accordé une médaille d'argent avec mention spéciale. Ajoutons qu'en 1880, après le décès du regretté M. Edouard Poitou, ancien propriétaire des Bonillous, ses héritiers ont donné à Sébastien Coulbault, comme juste récompense de son dévouement, la médaille d'or offerte à M. Poitou, lors du concours régional de 1875.

André Bordier est également l'homme du devoir, et l'on ne peut que complimenter M. le ministre de l'Agriculture d'avoir aussi récompensé ce très honnête et très fidèle serviteur, qui compte 33 ans de services chez M. Jean Poitou. L'an dernier, le Comice agricole de Vihiers lui avait déjà décerné une médaille.

La commune de Tigné a été, on le voit, particulièrement favorisée.

Nos félicitations complètes à ces hommes dévoués qui puisent, dans leur foi et le respect des saines traditions, la règle de leur conduite.

LA MISSION D'ANGERS

On écrit d'Angers à la *Gazette de France* :

« La clôture de la mission s'est accomplie, dimanche dernier, à Angers, au milieu de l'enthousiasme le plus extraordinaire.

» Après les pieux exercices qui ont réuni, chaque soir, autour de la chaire, des milliers

d'hommes, le christ sorti des ateliers de la maison André Moisseron, d'Angers, a été porté processionnellement à travers les rues de la ville envahies par toute la population. Le cortège, composé de six mille hommes, s'est rendu au Tertre Saint-Laurent, qui domine la cité, pour la plantation de la croix de mission. Au moment où le christ a été élevé, cinquante mille personnes ont crié : « Vive Jésus-Christ ! » puis elles ont acclamé M^r Freppel et les Pères Rédemptoristes qui ont prêché la mission. Jamais, à Angers, on n'avait été témoin d'une semblable manifestation qui peut être considérée comme un des plus grands triomphes religieux de ce siècle. »

On télégraphiait d'Angers, le 30 mars, au *Figaro* :

« Une mission vient d'être prêchée, dans les dix paroisses d'Angers, par quarante-cinq Pères Rédemptoristes. Elle a eu un immense succès.

» Pour la clôture, une gigantesque procession composée de plusieurs milliers d'hommes est allée planter la croix au Tertre Saint-Laurent qui domine toute la ville. Cinq cents hommes portaient la croix qui pesait un poids énorme. M^r Freppel présidait.

» Cette procession a parcouru la ville au milieu d'une foule innombrable venue de tout le département. Pas un incident : ordre parfait, sympathie générale.

» Le docteur Guignard, maire d'Angers, et les libres-penseurs de cette heureuse cité ont le bon esprit d'être des libéraux vraiment dignes de ce nom. Ils laissent les catholiques manifester librement ; les catholiques ne provoquent personne et tout le monde est satisfait. »

Nous donnerons demain, d'après nos confrères d'Angers, de plus amples détails sur cette imposante cérémonie qui marquera dans les annales de la ville d'Angers.

CUNAUT. — *Elections municipales.* — Les élections municipales partielles de Trèves-Cunault, qui devaient avoir lieu dimanche 22 mars, ont été renvoyées au 5 avril prochain.

LES CONFÉRENCES DE M. DE BERNOFF

Nos lecteurs n'ont pas oublié le nom de M. Michel de Bernoff. Ce jeune officier russe vint, il y a quelques semaines, à Saumur, Angers, Tours, Nantes, etc., et fit une intéressante conférence sur la Russie, conférence qui fut très goûtée. Les journaux de Toulouse nous apprennent aujourd'hui que les conférences du sympathique M. de Bernoff viennent d'être suspendues dans cette ville, sur un ordre venu de Paris.

Il paraît que M. de Bernoff, à son passage à Bordeaux, avait été reçu avec une grande cordialité par le général Ferron, commandant du 18^e corps ; de là, il s'était rendu à Bergerac où le sous-préfet, dans une conférence publique, l'avait salué en ces termes :

« Vous êtes un ami, nous irons avec vous à Moscou, mais il y a un endroit où nous n'irons pas. »

Les paroles du sous-préfet de Bergerac, qui faisaient allusion au récent incident des peintres français, auraient éveillé quelques susceptibilités, et pour éviter toute surprise, M. de Bernoff a été invité à ne pas continuer ses conférences dans certaines villes de province.

Il est inexact que M. de Bernoff ait protesté auprès du ministre de l'intérieur.

PREDICTIONS

Pour les mois d'Avril, Mai et Juin 1891

Des mouvements incessants de l'atmosphère, infiniment mieux que le baromètre, dans une non moins vaste sphère, et à l'échéance qu'on venille bien le mettre, ce bulletin en est l'interprète exact et mystérieux, quoique très scientifique cependant. En présence de ce système aussi simple que merveilleux, me recueillant je crois avoir rêvé ce phénomène si frappant.

A. G.

Du 4^e au 7 avril, vents au Nord et au Nord-

Est; beau temps, mais abaissement de température, avec gelées nocturnes et le baromètre en hausse au commencement de cette période, baissant vers sa fin et les vents tournant au Sud.

Du 8 au 13, vents de la partie Sud, avec pluies et orages sur certaines zones, notamment dans l'Est et le Midi et le baromètre se relevant à la fin de cette période.

Du 16 au 23, vent au Nord, beau temps.

Du 24 au 30, même température que pendant la période précédente, mais plus sèche, avec gelées nocturnes qui pourront être préjudiciables en cette saison; à la fin de cette période, le vent tournera au Sud et au Sud-Ouest, avec menace d'orage; baisse de baromètre.

Du 1^{er} au 7 mai, temps orageux et les vents dans la partie Sud avec pluies très fortes sur certaines régions.

Du 8 au 14, courant du Sud-Est et orages dans cette partie, avec grêle sur certaines zones de l'Est et du Sud-Est.

Du 15 au 22, beau temps et les vents à l'Est; temps très sec pendant cette période, mais le baromètre baissera vers sa fin.

Du 23 au 29, vents au Nord-Ouest, temps mixte et orageux, avec grêle à craindre, surtout dans le Nord et Nord-Ouest.

Du 30 mai au 5 juin, vent du Sud et du Sud-Est, mais très variables par suite des courants orageux; pluies et orages, avec grêle, surtout dans les régions du Midi et de l'Est.

Du 6 au 13 juin, même température que pendant la période précédente, orages violents, surtout sur les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest; grêle à redouter. Les vents seront variables, par suite des courants orageux; à la fin de cette période, ils se fixeront au Nord avec amélioration dans la température.

Du 14 au 21, temps mixte et excessivement chaud et orageux, à la fin de cette période; baromètre relativement bas.

Du 22 au 27, temps très orageux, avec grandes chaleurs, vents d'appel, grêle sur beaucoup de régions, surtout du Midi et du Sud-Ouest.

Du 28 juin au 5 juillet, même température que dans la période précédente, toujours des orages violents, accompagnés de vents plus ou moins forts, mais toujours à redouter; temps calamiteux: baromètre très variable.

Ce bulletin comprend la France et les Etats qui lui sont limitrophes et est dédié aux gens sérieux qu'intéressent les grands problèmes de la nature.

Durtal, le 12 novembre 1890.

A. GAULIER.

FEU DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée d'une certaine violence s'est déclaré hier soir, vers huit heures et demie, à Saumur, rue de la Porte-Neuve, dans une partie de maison aménagée pour buanderie. La cheminée était complètement en feu. M. Riverain-Collin, M. Raisin, serrurier, et plusieurs autres voisins se sont rendus promptement maîtres de ce commencement d'incendie.

TOURS. — *Suicide d'un caissier.* — Depuis quelques jours, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction de Tours, la police recherchait le nommé Claisse (François-Joseph), âgé de 31 ans, originaire de la Belgique, comptable à la Compagnie d'électricité, inculpé de faux et d'abus de confiance au préjudice de ladite Compagnie.

Malgré toutes les recherches, Claisse restait introuvable, lorsque, dans l'après-midi de samedi, les agents de la sûreté apprirent qu'il occupait un garni au n° 36 de la rue d'Amboise.

Il se transportèrent au domicile de cet homme et l'invitèrent à ouvrir la porte de son habitation.

Claisse refusa, ne voulut rien entendre, et lorsque les agents le menacèrent d'enfoncer la porte, il leur dit que, s'ils pénétraient, ils ne trouveraient qu'un cadavre.

La situation devenant embarrassante, Claisse était décidé à défendre l'entrée de sa chambre,

un des agents se transporta chez le commissaire de police du quartier et l'informa de ce qui se passait.

Celui-ci arriva bientôt et parla longuement avec le comptable qu'il prit par les bons sentiments.

Claisse l'écouta quelques instants; mais lorsque l'agent renouvela la sommation d'avoir à ouvrir, le prévenu répondit par un non énergique.

Sur ce refus, la porte fut enfoncée, et un spectacle affreux s'offrit aux assistants.

Claisse baignait dans son sang, dans le râle de l'agonie. Le malheureux s'était coupé la gorge avec un rasoir qu'il tenait encore à la main.

Pendant que les agents déposaient le cadavre sur son lit, le commissaire de police découvrit une lettre, adressée au juge d'instruction, dans laquelle cet homme faisait connaître qu'il préférerait se donner la mort que de comparaître devant la justice.

Le défunt a aussi laissé à l'adresse du commissaire de police du quartier une lettre ainsi conçue :

« Monsieur,

« Au moment de quitter la vie, je désire que mes dernières volontés, que je transcris ci-dessous, soient respectées, etc., etc. »

Le corps de Claisse a été transporté à l'hospice. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Mort d'une centenaire. — M^{lle} Lange-Chalmel, la nièce du célèbre historien Chalmel, est décédée samedi matin en son domicile, à Tours.

M^{lle} Lange avait 101 ans.

Ses obsèques ont eu lieu lundi.

Le deuil était conduit par son petit-neveu, M. Rougeul, sous-lieutenant d'artillerie, et MM. Roze, parents de la défunte.

L'administration municipale était représentée par le premier adjoint, M. Gorce; la Société protectrice de l'Enfance par son fondateur, M. Bodard, et par M^{me} Ballif, présidente des dames patronesses.

Nous avons appris que la municipalité de Tours, donatrice d'un terrain à perpétuité en faveur de l'historien Chalmel, venait d'autoriser la famille à faire enterrer M^{lle} Lange dans le terrain où reposent les restes de son oncle Chalmel.

VANNES. — On lit dans l'*Indépendance bretonne* :

« Le résultat du prochain recensement continue à grandement préoccuper les membres du tribunal civil de Vannes. Le recensement de 1886 fixe la population à 20,036 habitants. Ce sont ces 36 âmes de supplément qui ont valu aux magistrats leur élévation de classe et qui ont porté de 5 à 7,000 fr. les traitements du président et du procureur de la République. Or, on affirme que les trois batteries désignées pour tenir momentanément garnison dans l'Est de la France vont se mettre en route. D'autre part, bien des écriture annoncent que les maisons et surtout les magasins sont sans locataires. Il y a une véritable émigration d'ouvriers vers Lorient et Saint-Nazaire. »

UN AUDACIEUX ESCROC

Nous lisons dans le *Courrier des Deux-Sèvres* :

« Un audacieux escroc vient de traverser Angoulême, où il a eu le temps de faire plusieurs dupes.

« Voici comment cet individu, qui est âgé d'environ vingt-cinq ans et a l'allure très marquée d'un comédien, opère :

« Il se présente au propriétaire des principaux hôtels ou cafés, se donnant pour le fils de M. Acharl, l'impresario bien connu, chargé d'organiser au profit des pauvres une soirée théâtrale sous le patronage du préfet et du maire.

« Quand il a décliné ses nom et qualité et indiqué le but de sa visite, il exhibe une liste de souscription où il a eu le soin d'inscrire préalablement les noms de quelques personnes notables de la ville.

« Il est bien rare qu'on le laisse partir sans joindre sa souscription aux autres, — et le tour est joué.

« C'est ainsi que, mardi dernier, il s'est présenté notamment au café de Plaisance, se recommandant du nom de M. Marrot, maire d'Angoulême, et a recueilli 5 fr.

« Sa démarche a eu le même succès à l'hôtel de France et au café Alvarez.

« L'avant-veille, le même individu avait opéré dans des conditions identiques à La Rochelle.

« Nous le signalons à nos confrères de la région, et nous espérons qu'il ne tardera pas à tomber entre les mains de la police.

« Voici son signalement :

« Pardessus gris, pantalon même nuance, chapeau mou gris, bottes vernies à boutons, paraît âgé d'environ vingt-cinq ans, figure imberbe, nez pointu, visage maigre. »

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 28 mars, 12 h. 35.

La famille Bonaparte, réunie à Moncalieri, a reconnu solennellement le prince Victor, comme chef de la famille et du parti bonapartiste. — Le prince Louis a donné son adhésion à ce choix.

Washington. — Le ministre d'Italie, mécontent des lenteurs apportées à la solution des affaires de la Nouvelle-Orléans, a présenté ses lettres de rappel.

HAVAS.

Souvenir du pèlerinage saumurois à Lourdes

Bon nombre de Saumurois qui, le 12 septembre dernier, revenaient ravis de leur pèlerinage au sanctuaire vénéré de la Vierge de Lourdes, ont assisté à la guérison d'une jeune fille, conduite mourante à la piscine et ensuite guérie, accompagnée à la grotte par un des brancardiers saumurois. Ne doutant pas que pour eux il y ait un grand attrait à savoir ce qu'il advint depuis lors, nous n'hésitons pas, maintenant que les docteurs ont publié leurs rapports, à dire ce que nous en savons.

Le 15 décembre dernier, le docteur Baltus, de la faculté de Lille, s'exprimait ainsi :

« M^{lle} C. Seulin de Gondcourt, soignée par moi depuis le 26 juin 1889, était souffrante depuis quatre ans environ; présentant depuis dix-huit mois une inappétence absolue, elle en était arrivée à ne prendre qu'un peu de lait pour toute nourriture... J'ai pu constater maintes fois des différences énormes de température entre les deux moitiés du corps, des plaques d'hypéresthésie ou inversement d'anesthésie, etc. Plus tard survinrent les parésies musculaires, les contractures des membres supérieurs et inférieurs, l'aphonie, etc.

« J'obtins longtemps des résultats manifestes, bien qu'incomplets, par les lavages successifs de l'estomac, la faradisation, l'hydrothérapie; malheureusement l'efficacité de ces moyens devint dans les derniers temps tout à fait nulle. La malade était dans l'impossibilité de quitter son lit au delà de quelques minutes et ne prenait, pour toute nourriture, que quelques gorgées de liquide. J'ajoute que l'amaigrissement, d'abord lent, faisait des progrès considérables et que je n'attendais plus rien des ressources ordinaires ou extraordinaires de la thérapeutique. C'est dans ces conditions que fut décidé le pèlerinage de Lourdes, entrepris dans les conditions les plus désastreuses et en éveillant les craintes générales.

« J'ai revu M^{lle} Seulin six semaines après son retour, et je déclare que sa santé est absolument bonne; toute trace de la maladie primitive a disparu complètement.

« En résumé, la malade, partie pour Lourdes dans un état désespéré, en est revenue complètement et définitivement guérie.

« Lille, 26 novembre 1890.

« D^r BALTUS. »

Le docteur F.-D. de Saint-Maclou, de Lour-

des, si connu pour sa prudence et sa sobriété en matière de guérison miraculeuse, n'hésite pas, dans son rapport publié le 30 décembre, à déclarer « que cette guérison doit occuper une place de choix parmi ces transformations complètes, instantanées et durables qui s'accomplissent à Lourdes ».

Disons maintenant ce que nous avons vu nous-mêmes. La malade qui, depuis son départ de Lille, n'avait pu prendre qu'un peu de liquide, mangeait en notre présence, fort peu de temps après sa guérison, un membre de volaille, avec un appétit si remarquable que nous n'hésitons pas à croire un de ses oncles qui a bien voulu nous tenir au courant des suites de cette guérison et qui nous disait dernièrement que les forces de M^{lle} Seulin lui étaient revenues complètement. Nous lisons du reste dans une lettre en date du 24 mars 1891, la phrase suivante : « C'est notre miraculée qui a tenu les orgues à tous les offices de la semaine; elle l'a fait sans fatigue et à la satisfaction générale. »

Le docteur de Saint-Maclou disait donc vrai: la transformation instantanée est bien complète et durable.

Puisse ce nouvel exemple, pris entre tant d'autres, persuader à nos concitoyens que la vierge de Lourdes attend pour les soulager ceux qui souffrent chrétiennement, et ceux qui doutent pour les éclairer, pourvu qu'ils soient de bonne foi.

Un brancardier de N.-D. de Lourdes.

Théâtre de Saumur

JEUDI 2 AVRIL 1891

UN PRIX MONTYON

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Albin VALABRÈGUE et HENNEQUIN.

LES VIEILLES GENS

Comédie inédite en 1 acte, de M. Albin VALABRÈGUE.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Paques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.

L'ancien prix reste applicable pour toutes matières solides.

S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pôit-Fouchard, près Saumur.

On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 28 MARS 1891

Froment-commerce, l'hectolitre	21 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 8	Veau	2
Méteil	17 20	Mouton	2 40
Seigle	13 50	Porc	1 60
Orge	14 35	Poulets la couple	4
Avoine	10 50	Dindonneaux	16
Sarrasin	—	Canards	—
Haricots blancs	30	Oies	11
Haricots rouges	28	Beurre le kilog.	2 90
Fèves	—	(Eufs la douzaine	0 65
Noix	16	Foin, la charretée de	70
Châtaignes	—	780 kilog.	70
Sel les 100 kil.	15	Luzeerne	35
Son	16	Paille	—
Pommes de terre, la barrique,	12	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la culasse de 157 kilog.	61	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	id. 2 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—	id. 3 ^e	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souza et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 20 75 à 21	de 11 à 12
Saumur,	de 20 75 à 21	de 10 50 à 11
Cholet,	de 20 50 à 21	de 10 50 à 11
Baugé,	de 20 50 à 21	de 10 50 à 11
Segré,	de 21 à 22	de 10 75 à 11
Beaupréau,	de 20 50 à 21	de 9 75 à 10
Montfaucon,	de 20 50 à 21	de 10 à 11
Montrevault,	de 20 50 à 21	de 10 à 11
Chemillé,	de 20 50 à 21	de 10 à 11
Champloceaux,	de 20 65 à 21	de 10 50 à 11
St-Florent-le-Viel,	de 20 60 à 21	de 10 25 à 11
Vihiers,	de 20 50 à 21	de 10 à 11
Brissac,	de 20 50 à 21	de 10 à 11
Chalonnais,	de 20 50 à 21	de 10 à 11
Doué,	de 20 50 à 21	de 10 à 11

Nantes, blés d'Algérie, de 23 75 à 24 les 100 kilos.
Bons blés français, de 26 50 à 27 les 100 kilos.

MAGASIN PITTORESQUE

JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL

Jouvet et Cie, 5, rue Palatine, Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale... 13 fr.

Sommaire du 31 mars 1891 :

Le lys (1 gr.), M. A. P. — Une moraliste autrichienne (suite et fin), M. Alfred Marchand. — La destruction des oiseaux : les Hirondelles (1 gr.), M. Oustalet. — L'absidie de l'église Saint-Paul-lès-Bois (1 gr.). — Les antiquités romaines de Saintes (4 gr.), M. Daniel Bellet. — Les sergents recruteurs, M. C. Boissonnet. — Les paysages animés (1 gr.), M. S. D. — La rentrée des tapissiers (suite et fin), M. Gerspach. — Poignard Birman (1 gr.), M. Victorien Maubry. — La poste sur le Yenisei (1 gr.). — La course aux artisans, nouvelle historique (suite), M. Augustin Challamel. — Le dernier des Tchankats (2 gr.), M. Jules Legrand. — Un problème. — La photographie des couleurs (6 gr.).

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A AFFERMER

POUR LA TOUSSAINT 1891

La ferme de la Boire-Salée

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche de 3 hectares 82 ares 60 centiares, pré à Bellevue de 1 hectare 54 ares 10 centiares, et d'autres parcelles de pré.

Le tout situé commune de Saint-Lambert-des-Levées

S'adresser à M. RÉTAILLIAU, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, n° 8, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A Louer présentement

MAISON

Tout agencé pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

ON DEMANDE un Jeune homme sachant bien écrire et compter. — Bonnes références.

S'adresser r. de l'Ance-Messagerie, 9.

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE.

S'adresser au bureau du journal.

On demande DEUX BONNES OUVRIÈRES couturières en robes.

S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAITRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Œufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Epices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

1 Bon de 15 fr. contre un versement de	4 fr. et 1 fr.	
1 — 20 — — — — —	2 » 1 »	Par semaine
1 — 30 — — — — —	3 » 1 »	
1 — 40 — — — — —	10 » 1 50	
1 — 50 — — — — —	12 50 1 50	
1 — 60 — — — — —	15 » 2 »	
1 — 80 — — — — —	20 » 2 50	jusqu'à
1 — 100 — — — — —	25 » 3 »	
1 — 120 — — — — —	30 » 3 50	
1 — 140 — — — — —	35 » 4 »	
1 — 160 — — — — —	40 » 4 50	
1 — 180 — — — — —	45 » 5 50	Parfait paiement
1 — 200 — — — — —	50 » 6 »	

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A^d COLLAS.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSGULLÉ, Pianos-Musique, Saumur

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)		
3 0/0	94 95	ACTIONS		Nord	1892 50	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	390 —	
3 0/0 1891	93 50	Banque de France	4350 —	Orléans	1585 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	474 75	
3 0/0 amortissable	95 85	Banque d'Escompte	533 75	Ouest	1080 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	477 —	
4 1/2 1883	105 30	Comptoir national d'Escompte	641 25	Compagnie parisienne du Gaz	1465 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	466 25	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1280 —	Transatlantique	595 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	421 25	
Oblig. 1855-60 3 0/0	545 —	Crédit Industriel et Commercial	630 —	Canal de Panama	37 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	474 50	
— 1865 4 0/0	520 50	Crédit Lyonnais	785 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		
— 1869 3 0/0	417 —	Crédit Mobilier	423 75	Autrichien 4 0/0 or.	—	Est 3 0/0 anc. r. à 500	449 50	
— 1871 3 0/0	408 —	Dépôts et Comptes courants	350 —	Dette d'Égypte 6 0/0	496 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	444 —	
— 1875 4 0/0	525 —	Société Générale	490 —	Extérieur 4 0/0	78 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	444 50	
— 1876 4 0/0	528 —	Est	930 —	Hongrie 4 0/0 or.	93 —	Nord 3 0/0 r. à 500	447 75	
— 1886 3 0/0	411 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1552 50	Italie 5 0/0	93 40	Orléans 3 0/0 r. à 500	450 50	
Bons de liquidation	520 —	Midi	1328 75	Portugal 4 1/2 1888	437 —	— 2 ^e	—	
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	444 —	
							FONDS ÉTRANGERS	
							Emprunt russe 1862 5 0/0	90 60
							— 1889 4 0/0	100 15
							Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
							— 2 ^e	—
							VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
							Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	517 75